



RÈGLEMENT CROSS 2024

Grand-Champ

DIMANCHE 07 JANVIER 2024

Championnat Départemental

CDA 56



06 21 05 79 91

<http://cda56.athle.org/>

28, rue Winston Churchill, 56000
Vannes



RÈGLEMENT CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE CROSS DU MORBIHAN – 07/01/2024 À GRAND-CHAMP

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- 1.1. Ouvert aux athlètes licenciés Athlé Compétition de la Fédération Française d'Athlétisme. Seuls ces athlètes peuvent être classés dans les équipes et sont qualifiables pour les tours suivants.
- 1.2. Les athlètes d'un Club référent et de ses Clubs associés porteront tous le même maillot, celui du club référent.
- 1.3. La mention du Club associé pourra apparaître sans qu'elle ne soit supérieure à celle du Club référent. Les Clubs associés ne peuvent participer en tant que tels à un Championnat par équipes ou à un Championnat individuel comportant un classement par équipes.

2. COURSES D'ANIMATION :

Il sera proposé aux poussins détenteur de la licence découverte une course en ligne. Les éveils-athlé ne pourront pas participer à cette course en ligne.

3. COURSES ÉLITE :

- 3.1. Les Masters 0 (35-39 ans) prendront part à la course Elite au même titre que les seniors.
- 3.2. Dans la Course Elite Femme, il y aura un podium ESF-SEF-MA0F-MAF.
- 3.3. Dans la Course Elite Homme, il y aura un podium ESM-SEM-MA0M.

4. ÉQUIPES :

- 4.1. La première équipe de chaque catégorie sera récompensée au podium.
 - 4.1.1. Pour la course Élite féminines, les athlètes des catégories Espoir à Master comptent pour le même classement par équipe de clubs.
 - 4.1.2. Pour la course Elite masculins les athlètes des catégories Espoir à Master 0 comptent pour le même classement par équipe de clubs.
- 4.2. Classement par équipe :
 - 4.2.1. Pour toutes les courses des championnats, les classements par équipe sont calculés sur les 6 athlètes du même club, respectant les règles de mutation et d'étrangers (voir art. 3.2.1.5 des règlements généraux de la FFA) : les 4 premiers comptent dans les points, et les 2 suivants ne comptent pas mais sont en équipe 1. L'équipe 2 démarre au 7^{ème} coureur du même club, l'équipe 3 démarre au 13^{ème} coureur du même club, etc...

5. RÉCOMPENSES :

- 5.1. Individuel(le)s :
 - 5.1.1. Les trois premiers ou premières de chaque course seront récompensé(e)s.
 - 5.1.2. Pour les courses à catégories multiples, donc à classements multiples, les trois premiers ou premières de chaque catégorie seront récompensé(e)s.
 - 5.1.3. Pour les masters 1 et plus, seul sera pris en compte le classement scratch ! Il n'y aura donc que 3 athlètes récompensé(e)s.
- 5.2. Scolaires :
 - 5.2.1. Si les scolaires, non licencié(e)s en FFA, finissent dans les trois premiers de la course, ils (elles) seront récompensé(e)s en montant sur le podium. Ils ou elles ne pourront cependant pas prétendre au titre de champion départemental du Morbihan.

6. ENGAGEMENTS :

- 6.1. Les inscriptions des athlètes sont à effectuer sur le site du CDA56 et son module d'engagement avant le jeudi 4 janvier 2024 à 20h.
Aucune inscription ne sera prise sur place.

7. ENGAGEMENTS DES SCOLAIRES :

- 7.1. Les athlètes titulaires d'une licence UGSEL ou UNSS peuvent participer au Championnat du Morbihan. Ils doivent pour cela remplir le bulletin d'inscription présent sur le site internet du CDA 56 et l'envoyer à la CSO 56 (csocda56@gmail.com) avant le jeudi 04 janvier 20h.
- 7.2. Au moment de récupérer les dossards, les athlètes devront fournir leur licence scolaire.

8. COMPOSITION DU JURY :

Il est nécessaire d'apporter au moins un juge par club participant. La composition du jury sera diffusée sur le site du CDA56. Les inscriptions du jury doivent être effectuées via le site internet du CDA 56 avant le jeudi 04 janvier 20h.

9. RÉCLAMATIONS :

Elles seront reçues par le Juge Arbitre Général. Elles doivent être déposées le plus rapidement possible, à l'issue de la course, ou après la diffusion des résultats. Elles ne seront plus recevables au-delà de 30 minutes après diffusion des résultats.

Aucune réclamation ne sera prise en compte directement par le secrétariat.

10. DOSSARDS :

10.1. La distribution des dossards sera réalisée à Grand-Champ, à l'entrée du site. Elle sera individuelle pour toutes les catégories.

10.2. Les athlètes devront être en possession de leur licence valide pour la saison 2023-2024.

10.3. Pour les courses communes à plusieurs catégories, il sera remis un dossard supplémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète. Ce dossard devra être obligatoirement porté dans le dos de l'athlète. Prévoir 8 épingles pour ces courses. Si le dossard n'est pas porté durant toute l'épreuve, l'athlète sera classé(e) en toutes catégories.

11. QUALIFICATION POUR LES CHAMPIONNATS DE BRETAGNE PAR ÉQUIPE :

11.1. Le nombre d'équipes est déterminé en fonction des résultats de l'année précédente.

11.2. Nombre d'équipes qualifiées :

Département	MIF	ELITE F	MAH	MIM	ELITE H
56	10	13	10	10	11

11.3. Un club ne pourra qualifier au maximum que deux équipes.

12. QUALIFICATION POUR LES CHAMPIONNATS DE BRETAGNE EN INDIVIDUEL :

12.1. Elites (ES-SE-MA0) et Master hommes : sont qualifiés pour les Régionaux tous les athlètes individuels classés dans les premiers 75% des arrivants de la course du départemental.

12.2. Cadets (G et F) et Juniors (G et F) : tous les athlètes classés des championnats départementaux sont qualifiés pour le Régional.

12.3. Minimes (G et F) et Elite femmes (ES-SE-MA) : sont qualifiés pour les Régionaux tous les athlètes individuels classés dans les premiers 85% des arrivants de la course du départemental.

12.4. Benjamins (G et F) : sont qualifiés pour les Régionaux tous les athlètes individuels classés dans les premiers 75% des arrivants de la course du départemental. **Sur proposition de la CRJ Régionale, les sélections départementales sont donc remplacées par ce nouveau mode de participation.**

13. COURSES MINIMES FILLES, MINIMES GARÇONS ET SÉLECTION POUR LES INTERCOMITÉS :

13.1. A l'issue de ces championnats, la CDJ procédera à une sélection de minimes garçons et de minimes filles pour constituer l'équipe du Morbihan qui disputera le match Intercomités qui aura lieu lors des demi-finales des Championnats de France de cross à Saint James (Manche) le 18 février 2024. Les 5 premiers minimes garçons et les 5 premières minimes filles des Championnats du Morbihan seront directement qualifiés pour ces Intercomités.

13.2. La CDJ sélectionnera ensuite lors des Championnats de Bretagne de cross (dimanche 28 janvier à Merdrignac (22) les 10 premiers morbihannais et les 10 premières morbihannaises de la course non déjà sélectionnés lors de l'étape départementale.

13.3. La sélection est à confirmer auprès de l'Agent de Développement (cmt56@gmail.com) au plus tard pour le vendredi 02 février 22h. En cas de désistement il convient de prévenir le plus tôt possible l'Agent de Développement pour pourvoir à la place vacante. Un désistement de dernière minute (passé la date du 09 février) sans justification par un certificat médical entraîne une pénalité de 30 euros pour le Comité qui sera, le cas échéant, répercuté sur les parents de l'enfant. Tout absence de réponse sera considérée comme un désistement.

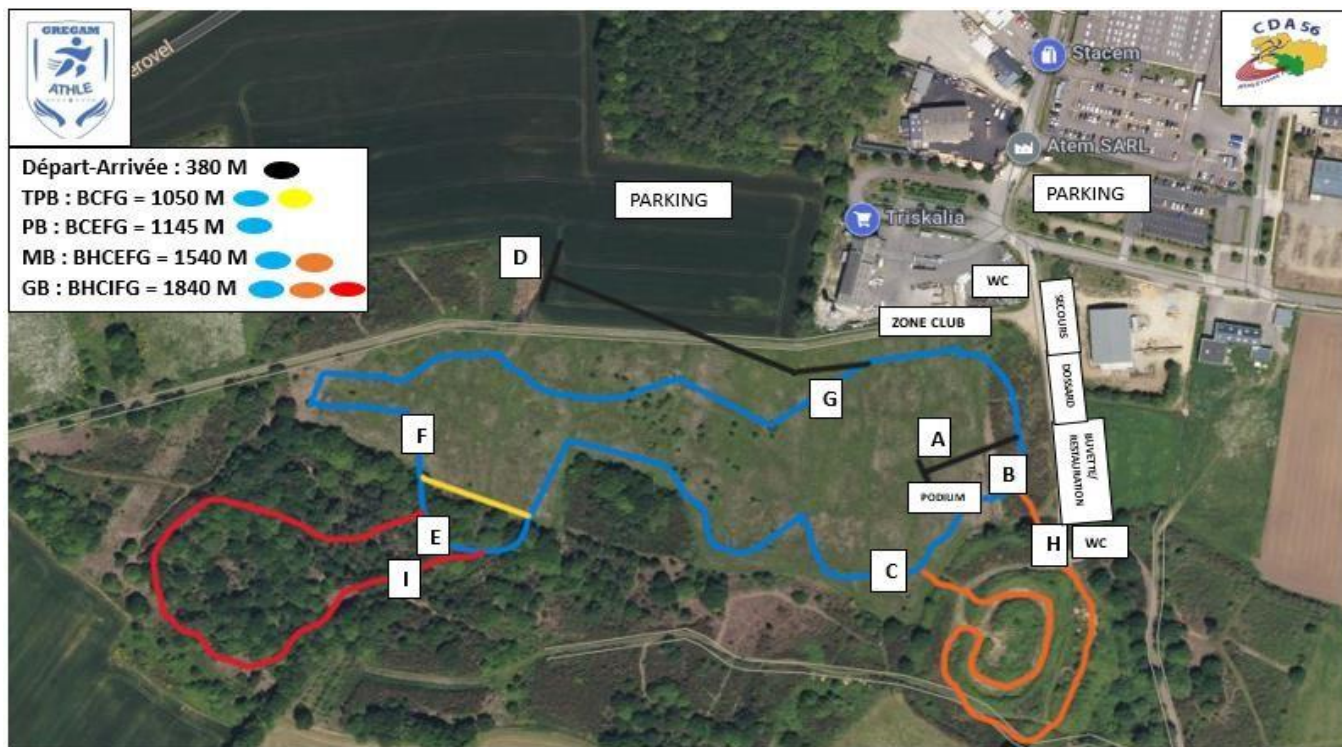
13.4. La sélection d'un athlète pourra être refusée si le coupon d'inscription n'est pas envoyé dans les délais (02 février 2024).

13.5. En cas de défection, la CDJ sélectionnera le ou la 11^{ème} morbihannaise de la course des Championnats de Bretagne de cross puis le ou la 12^{ème} et ainsi de suite...


14. QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE:

La CSO sur propositions des CSO départementales pourra prononcer quelques qualifications supplémentaires à titre individuel ou par équipes. Cette demande est à déposer auprès de votre Président de la CSO départementale au plus tard le vendredi 27 janvier 2023 à midi. Une participation financière de 30 euros est obligatoire pour toute demande de Qualification Exceptionnelle faite par les clubs. Cette demande pourrait être remboursée si l'athlète termine dans la première moitié des arrivants de la course et s'il intègre une équipe qualifiable pour les Pré-France. Cependant, aucune demande ne sera étudiée si l'athlète n'a pas atteint dans l'une des deux précédentes saisons la ½ finale des France de Cross à titre individuel ou le niveau N4 au classement FFA.

15. PARCOURS:



16. HORAIRES:

 CROSS DEPARTEMENTAL A GRAND CHAMP 7/01/2024				
ORDRE	HORAIRES	CATEGORIES	PARCOURS	DISTANCE
1	11H00	Minimes Filles	D.A + 1 PB + 1 MB	3065 M
2	11H25	Minimes Garçons	D.A + 2 MB	3460 M
3	11H50	Benjamines	D.A + 2 PB	2670 M
4	12H15	Benjamins	D.A + 2 PB	2670 M
5	12H35	Poussines	D.A + 1 TPB	1430 M
6	12H45	Poussins	D.A + 1 TPB	1430 M
7	12H55	Cadettes, Juniors Filles	D.A + 2 MB	3460 M
8	13H20	Cadets	D.A + 2 PB + 1 MG	4210 M
9	13H50	Masters Hommes	D.A + 1 PB + 1 MB + 3 GB	8585 M
10	14H40	Juniors Hommes	D.A + 1 MB + 2 GB	5600 M
11	15H10	Espoirs, Seniors, Masters Femmes	D.A + 2 PB + 2 GB	6350 M
12	16H00	Espoirs, Seniors, Masters 0 Hommes	D.A + 1 PB + 1 MB + 3 GB	8585 M

DA = 380 M	TPB = 1050 M	PB = 1145 M	MB = 1540 M	GB = 1840 M
------------	--------------	-------------	-------------	-------------